

# CONTOURNEMENT SUD DE BOURG-EN-BRESSE

## LANCEMENT DE LA CONCERTATION AVEC LES COMMUNES CONCERNÉES

Le Conseil départemental tient à faire une mise au point sur l'état d'avancement des études sur ce dossier qui suscite beaucoup d'attentes mais aussi beaucoup de questionnements légitimes, suite à la première présentation qui en a été faite lors de la session du mois de février dernier.

En premier lieu, il convient de rappeler que le Département – en partenariat avec Grand Bourg Agglomération - a simplement réalisé à ce stade une étude des flux de circulation. Cela constituait la première phase d'une étude d'opportunité du bouclage du contournement sud de Bourg-en-Bresse qui est toujours en cours.

Cette première phase a mis en évidence les capacités importantes dont dispose le réseau routier existant pour écouler le trafic, ce qui permet d'écarter le besoin d'un nouveau barreau routier entre la RD 1083 et la RD 1075, dont les effets négatifs seraient difficilement justifiables au regard de ses impacts considérables sur un environnement aujourd'hui préservé. Il n'y a donc plus lieu d'évoquer le besoin d'une rocade pour « le bouclage » du contournement de Bourg-en-Bresse en tant que tel.

A partir de là, les études et réflexions vont se concentrer sur l'amélioration du réseau routier existant, la réduction des nuisances dans les zones urbanisées et la sécurisation de diverses sections sensibles (passage à niveau, carrefours, sections courantes étroites, etc.).

Si les modalités esquissées par le bureau d'études pour franchir certains obstacles (PN, carrefours, agglomérations, etc.) ont pu susciter de l'étonnement, voire quelques craintes, ces épures doivent être considérées comme des bases de réflexion et non comme une préfiguration définitive des futurs aménagements.

Comme le Département de l'Ain l'annonçait le mois dernier, une phase de concertation avec les maires concernés de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Lent, Certines et Servas va s'ouvrir. Elle débutera par une réunion fin mars au cours de laquelle un point d'étape précis sera fait. S'ensuivront ensuite des réunions avec chacune des communes et maires concernés, en lien avec les conseillers départementaux du secteur. Ces concertations permettront d'affiner les projections et les études confiées au bureau d'études mandaté pour ce faire.

Une fois les scénarii possibles établis, un point d'étape sera fait en juin sur ce dossier afin d'informer la population des pistes envisagées.

### CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr

